



Département
d'EURE-&-LOIR

Arrondissement
DE CHATEAUDUN

Canton
DE BONNEVAL

MAIRIE DU GAULT-SAINT-DENIS

28800

Tél. 02 37 47 28 85 - Fax 02 37 47 24 66
mairiegaultsaintdenis@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE **DU CONSEIL MUNICIPAL** **JEUDI 12 JUN 2014**

Absents excusés : NEANT

Est nommée secrétaire de séance : Axelle PALLU-CAILLET

Il a été demandé, lors du prochain conseil municipal, la possibilité de recomposer les commissions communales. Pour le reste l'ensemble du Conseil Municipal valide le compte-rendu de la réunion précédente.

Le Conseil Municipal,

- Approuve le rapport de l'eau et de l'assainissement 2013.
- S'est fait présenter les budgets de l'eau et de l'assainissement votés le 24 février 2014.
- A la demande de la Région Centre, a validé la nomination de Cyril DELARUE (titulaire) et Bertrand DARMIGNY (suppléant) au Comité Local d'Animation et de Développement (C.L.A.D.) sur la ligne SNCF Châteaudun – Auneau.
- Procède à l'organisation de la Godillose 2014 pour la réception des marcheurs les 14 et 15 juin 2014.
- Vote la décision modificative suivante en raison de la suppression du compte 655403
 - Au 655403 : - 200.00 €
 - Au 6554 : + 200.00 €
- Est informé et accepte que la dépense destinée à l'entretien et à la reliure des tables décennales d'Etat Civil soit supérieure aux prévisions (1 000.00 €), soit pour un montant de 1 729.86 € TTC, au compte 6188. Le devis de la Société SEDI est donc accepté.
- Sur proposition du Maire, accepte la liste des propriétaires suggérés en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs.
- N'accepte pas la proposition de leg de Mr CHOBEAU et de sa belle sœur, propriétaires d'une parcelle boisée de 5a16ca, cadastrée YK n°8 estimant les frais notariés à la charge de la commune trop élevés (900.00 €), pour un bien estimé à 200.00 € par la S.A.F.E.R..
- Est informé du travail du S.I.R.P. concernant la mise en place des rythmes scolaires applicables pour la rentrée scolaire de septembre.
- Ne souhaite pas, pour le moment, mutualiser un emploi d'avenir avec la commune de Moriers.
- Accepte que la commune souscrive au forfait annuel de droits d'auteur de base auprès de la Sacem.
- Retient le programme du 14/07/2014.
- Retient Mr LANGLOIS comme traiteur pour le banquet des anciens du 4/10/2014.

Le Maire,
Benoist MOREAU.